



Arrêté n° CDG.22.300

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'ADMISSION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2022**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,  
VU le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,  
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales, et notamment l'article 11,  
VU le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,  
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,  
VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,  
VU le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,  
VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,  
VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,  
VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,  
VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'Adjointes techniques territoriales de 1<sup>ère</sup> classe, en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes techniques territoriales de 1<sup>ère</sup> classe,  
VU la convention générale régionale Hauts de France relative aux modalités de remboursement des coûts engendrés par l'organisation des concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale de catégorie A et B en date du 6 juin 2017 et ses avenants,  
VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,  
VU le recensement des postes vacants effectué par les Centres de gestion des départements de la région Hauts de France,  
VU l'arrêté n° CDG.21.079 en date du 27 avril 2021 portant organisation de l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2022,  
VU l'arrêté n° CDG.21.201 en date du 3 décembre 2021 fixant la liste des candidats admis à prendre part à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2022,  
VU l'arrêté n° CDG.21.218 en date du 7 décembre 2021 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe par avancement de grade, session 2022,  
VU le procès-verbal du jury relatif aux admissions à l'examen professionnel d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 8 novembre 2022,

- ARRETE -

**Article 1er** - La liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, établie le 9 novembre 2022, est arrêtée comme suit :

Voir liste ci-annexée

La liste d'admission sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

**Article 2** - L'inscription sur la liste d'admission ne vaut pas recrutement. Conformément au 1<sup>o</sup> de l'article 12-1 du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, l'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est réservé aux Adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C, admis à l'examen professionnel.

La réussite à l'examen permet d'accéder au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 9 novembre 2022

Le Président,



Claude CLIQUET  
Maire d'Albert

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 080-288000029-20221109-CDG\_22\_300-AR

**LISTE PAR ORDRE ALPHABATIQUE DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE  
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE 2EME CLASSE**

*CDG*  
**80**

**2022-ADJTECP2-5 (ARRETE EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2022)**

**Attention : la liste d'admission ne sera exécutoire qu'à compter de la date  
du caractère exécutoire de l'arrêté.**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Spécialité</b>
Monsieur	AUBERT	MICKAËL	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	BIBAUT	SYLVAIN	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	BOLLE	PASCAL	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	BORGNE	LUDOVIC	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	BOUABIDI	NABIL	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	BOURDET	BENJAMIN	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	CARPENTIER	BENOIT	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	CARPENTIER	CLEMENT	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	CARTIAUX	DYLAN	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	CAT	CHRISTOPHE	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	DECLÉ	GUILLAUME	SPECIALITE 3 : MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	DEVISSCHER	OLIVIER	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	DIATTA	ANGE-MARIE	SPECIALITE 3 : MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	DOUCET	DAMIEN	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	DUSAUTOIR	MARC	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	FORESTIER	JEAN-CLAUDE	SPECIALITE 3 : MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	FORNAL	ROMUALD	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	FOURNIER	LAURENT	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	FOURNIER	SEBASTIEN	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES

**Liste arrêtée à 38 candidats**

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 080-288000029-20221109-CDG\_22\_300-AR

**LISTE PAR ORDRE ALPHABATIQUE DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE  
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE 2EME CLASSE**

*CDG*  
**80**

**2022-ADJTECP2-5 (ARRETE EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2022)**

**Attention : la liste d'admission ne sera exécutoire qu'à compter de la date  
du caractère exécutoire de l'arrêté.**

Civilité	Nom	Prénom	Spécialité
Monsieur	GAUTIER	SYLVAIN	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	GOSSE	CHRISTOPHE	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	LAFARGE	LYLIAN	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	LECLERCQ	DAVID	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	LEFEVRE	ROMAIN	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	NEPOTE	GREGORY	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	OBLET	GREGORY	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	OLIVE	DAVID	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	POTEZ	JULIEN	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	PREVOST	ALEXANDRE	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	RABEUF	CEDRIC	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	RICHARD	YVON	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	ROUSSEL	NICOLAS	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	SAIBI	AMMAR	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	SAINT	STEPHANE	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	TOUTAIN	THOMAS	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	VERMOTE	JEROME	SPECIALITE 1 : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS
Monsieur	WARGNIER	DAVID	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES
Monsieur	ZOUAOUI	AMOR	SPECIALITE 9 : CONDUITE DE VEHICULES

**Liste arrêtée à 38 candidats**

Envoyé en préfecture le 23/11/2022 à 08:38

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 080-288000029-20221109-CDG\_22\_300-AR